

Réunion de rentrée du 16 septembre 2014

Présentation

Les effectifs : 26 en PS/MS, 28 en GS/CP, 22 en CE1, 25 en CE2CM1 et 25 en CM.
L'équipe des enseignants n'a pas été modifiée ;

Les horaires de l'école restent inchangés, le matin de 8h45 à 12h sauf le mercredi sortie à 11h45, Les après-midi du lundi et mardi, Groupe 1 de la PS au CE1 : de 14h15 à 16h15 et groupe 2 du CE2 au CM2 : de 13h30 à 15h30. Les après midi du jeudi et vendredi : Groupe 1 de 13h30 à 15h30 et groupe 2 de 14h15 à 16h15.

Les fiches de renseignements sont à modifier, à signer (signification photo) et à retourner accompagnées de l'attestation d'assurance scolaire, la fiche sanitaire sert au temps scolaire et périscolaire.

Les cahiers de liaison doivent être vérifiés tous les soirs, prendre feuilles volantes et signer les mots.

Rappel

Accompagnement des enfants : un élève de maternelle ne pourra pas rentrer seul chez lui, il doit être accompagné de préférence par un adulte majeur et identifié sur la fiche de renseignement.

Absentéisme : l'école est obligatoire, c'est un lieu d'enseignement, la présence des élèves n'est donc ni facultative ni à la carte, à partir du moment où ils ont commencé leur scolarité. Nous demandons donc à ce que vos activités de loisirs ne rognent pas sur le temps scolaire.

Maladies : Pour des raisons évidentes, nous ne pouvons pas garder à l'école des enfants malades ayant de la fièvre.

Rappel : Si la santé de votre enfant nécessite un traitement durant le temps scolaire (maladies chroniques), la mise en place d'un **PAI** est obligatoire. (voir le médecin scolaire)

Nous demandons aussi de prévenir par téléphone lorsque votre enfant est malade et de mettre un mot dans son cahier de liaison dès son retour.

Vêtements : les vêtements de vos enfants devraient être marqués de leur nom, en maternelle notamment, il reste toujours beaucoup de vêtements non réclamés en fin d'année. Les vêtements non marqués et non réclamés seront donnés à la Croix rouge en fin d'année. Un tas de vêtements lavés datant de l'an dernier est disposé sur la table du fond.

Réunions :

Chaque enseignante recevra les parents de sa classe lors d'une réunion dont voici les dates : PS/MS: le jeudi 2 octobre, GS/CP le mardi 30 septembre, CE1 le lundi 22 septembre, ce2CM1 le jeudi 25 septembre, les Cm le vendredi 19 septembre à 18h.

Les projets pédagogiques en temps scolaires :

Projet sur l'école : Le projet d'école triennal 2013-2017 sera entériné par le prochain conseil d'école. En voici les objectifs prioritaires

Axe 1 « Assurer la maîtrise par tous les élèves des instruments fondamentaux de la connaissance à la fin de l'école primaire »

- Permettre la maîtrise de la langue orale et écrite ainsi que celle des mathématiques, par le biais de projets pluridisciplinaires, afin de donner un sens aux apprentissages.
- Favoriser l'ouverture culturelle des élèves d'un territoire rural.

Axe 2 « Favoriser la différenciation pédagogique pour prendre en compte d'hétérogénéité des élèves. »

- Améliorer les conditions d'apprentissage des élèves au sein de l'école.
- Prendre en compte les besoins spécifiques de chacun et y répondre de façon appropriée.

Axe 3 « Le parcours de l'élève de l'école au collège ... »

- Initier et consolider l'autonomie chez les élèves.
- Permettre aux élèves de suivre un parcours scolaire harmonieux, de la maternelle au collège, en favorisant des transitions cohérentes entre cycles de l'école primaire et de l'école au collège.

Les projets sportifs (en fonction des budgets alloués)

Gym petits pour les PS/MS 7 séances

GS au CE1 : Natation en janvier

Rencontres et activités proposées par l'USEP

Natation : A noter la difficulté de trouver des parents accompagnateurs pour la piscine.

Date de formation : Samedi 27 septembre 2014 de 8h30 à 11h30 à Bressuire (natation).

La cotisation à la coopérative scolaire dénommée « USEP Amailloux » permet à chaque enfant de posséder une licence sportive et de financer des projets au sein de l'école.

La cotisation est de 15 € pour 1 enfant, 22 € pour 2, 27€ pour 3 et 30€ pour 4 enfants.

Les élections du conseil d'école : La liste des candidatures est à votre disposition, il faut au maximum 5 titulaires et 5 suppléants.

L'école possédant une APE, au moins un des membres de l'association doit être titulaire au conseil d'école.

Les élections sont fixées au vendredi 10 octobre, vous recevrez le matériel de vote et vous pourrez voter par correspondance (par le biais des enfants).Dépouillement le vendredi 10 octobre à 18h.

Le rôle des parents délégués :

Faciliter les relations entre parents et le personnel enseignant

Intervenir auprès du directeur pour évoquer un problème particulier.

Etre médiateur à la demande d'un parent.

Obligations :

Une obligation de confidentialité à l'égard des informations dont ils pourraient avoir connaissance.

Rôle du conseil d'école

Il vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur les questions intéressant la vie de l'école.